# COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE février 2023

**D’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**ET DE MOBILITE**

**Place Baudouin, 1, 4950 WAIMES**

**RAPPORT DE LA REUNION DU 9.2.2023**

Présents : Mme, M. **Président** : DEFECHEREUX Olivier,

 **Représentants du « Quart communal »** :

 NOEL Stany ~~KLEIN Irène~~

 ~~LERHO Guillaume~~ LEJOLY Thomas

**Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité** :

WILLEMART Dominique

HUGO Xavier

ZIANT Jean-François

~~LAMBERT Françoise~~

THOELEN Valère ~~LEJOLY Freddy~~

~~MARTIN Roland Exc.~~

ROSEN Raphael, Echevin chargé notamment des matières d’urbanisme, aménagement du territoire/ secrétaire de la CCATM

~~THUNUS Christophe, Echevin chargé notamment des matières relatives à l’environnement et à la mobilité~~

 Ouverture de la séance à 19h00

**1. Approbation du PV de réunion du 28.11.2022. Le PV est approuvé sans remarque.**

**2. Permis d'urbanisation pour la création de quatre lots à Remonval – Avis sur la demande de M. MARGREVE**

La commission rend un avis favorable, à l’unanimité, sur le projet.

Les remarques suivantes sont toutefois émises :

- la densité de construction est acceptable pour l’endroit,

- les garages devront être prévus au niveau de la voirie, en envisageant deux emplacements de stationnement par lots,

- les eaux des zones imperméabilisées devront être évacuées vers une citerne tampon puis réinfiltrées dans la parcelle,

- Les eaux de ruissellement du terrain devront être évacuées dans la canalisation en voirie et non dans le filet d’eau ;

- l’empierrement de l’accotement sera envisagé moyennant un élargissement de celui-ci; à cet effet, une emprise de terrain d’1 à 1,50m. de largeur serait nécessaire;

- la hauteur des immeubles sera limitée, le second niveau (hors sol) devra être engagé dans la toiture ;

- de même pour limiter les hauteurs et éviter les implantations en profondeur, le faîtage sera orienté parallèlement à la voirie;

- les plantations prévues dans chaque lot seront renforcées.

**3. Permis d’urbanisation pour la création de douze lots à bâtir (et modification de la voirie communale d’accès) à Ondenval, chemin des Bruyères – M. Stéphane RADERMECKER et M. Philippe JOASSART.**

La commission rend un avis défavorable sur le projet, à l’unanimité, pour les motifs suivants :

* Le concept d’une zone d’habitat prévue dans une rue sans issue, en appendice et comprenant à l’origine des bâtiments de ferme;
* La densité de construction est jugée trop élevée pour une zone périphérique d’un village, il est souhaitable d’y préconiser une densité décroissante;
* L’accès est réalisé via un chemin très étroit, pratiquement impossible à élargir,
* Le site à urbaniser est particulièrement visible depuis plusieurs endroits du village.

Le Secrétaire de la Commission, Le Président,

B. ETIENNE O. DEFECHEREUX